

**DEMANDE DE SUBVENTION
DISPOSITIFS DE SOUTIEN**

**SCHEMA DEPARTEMENTAL
DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES
DES HAUTS-DE-SEINE**

AIDE AU PROJET

Ce dossier de demande de subvention est à renvoyer avant la date mentionnée sur le site institutionnel du Département.

Les demandes de subventions sont maintenant dématérialisées et le service est accessible depuis www.hauts-de-seine.fr

L'ensemble des soutiens SDEA est ouvert à toutes les structures d'enseignement artistique ayant obtenu le « label SDEA92 »

Les demandes de labellisation et les demandes de financement seront déposées simultanément

Chaque demandeur ne peut déposer plus d'une demande par dispositif.

Pour toutes les structures devra être joint au dossier :

-le formulaire unique de demande de subvention et ses pièces annexes

LES DOSSIERS INCOMPLETS OU HORS-DELAIS NE SERONT PAS INSTRUITS.

Le dossier à remplir comprend les éléments suivants :

- Type d'aide
- Présentation du projet
- Budget prévisionnel du projet

**Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter
à la Direction de la Culture :**

sdea@hauts-de-seine.fr

SELECTION DU TYPE D'AIDE pour lequel la demande est formulée

TYPE D'AIDE AU PROJET

- RESIDENCE ARTISTIQUE
- PROJET DE DIFFUSION PLURIDISCIPLINAIRE
- NOUVEAU DISPOSITIF PEDAGOGIQUE

DESCRIPTION DU PROJET

- Les objectifs pédagogiques
- L'encadrement pédagogique : équipe artistique (résidence) ou intervenants
- Pour le projet de diffusion pluridisciplinaire : l'œuvre choisie
- L'inscription dans le projet d'établissement
- Le public visé : diversité et nombre
- Pour la résidence et le projet de diffusion pluridisciplinaire : les partenaires
- Le contenu du projet

Merci de remplir le tableau de budget prévisionnel et le focus rémunérations en tenant compte du fait que le département participera :

Résidence artistique

- Dépenses artistiques (ateliers notamment)
- Coordination : les frais ne pourront représenter plus de 20% du montant sollicité et devront être justifiés

Projet de diffusion pluridisciplinaire

- Heures d'intervention
- Frais directement liés au spectacle

Nouveau dispositif pédagogique

- Heures de cours
- Coordination : les frais ne pourront représenter plus de 20% du montant sollicité et devront être justifiés

Budget prévisionnel équilibré du projet

I. Charges directes affectées au projet		I. Ressources directes affectées au projet	
Achat		Ressources propres	
Prestations de services (cession)		Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Achats matières et fournitures		Subventions d'exploitation	
Achat de places			
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Services extérieurs		DRAC	
Locations		-	
Entretien et réparation		-	
Assurance		Région(s):	
		-	
Documentation		-	
Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		Conseil départemental	
		-	
		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Transport des élèves		-	
Services bancaires, autres		-	
Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		ASP (emploi aidés)	
Charges sociales		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel		-	
Autres charges de gestion courante		Autres produits de gestion courante	
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Reprises sur amortissements et provisions	
Dotations aux amortissements			
TOTAL		TOTAL	
I. Charges indirectes affectées au projet		I. Ressources indirectes affectées au projet	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
Total des charges		Total des produits	
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

Rémunérations

Nom/prénom/structure	Type de contrat (CDD, statutaire, vacataire, cession)	Heures dédiées au projet	Rémunération chargée